République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
****

Commune de Locmiquélic
Canton d'Hennebont
****
N° d'enregistrement
2026 / 252

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION À L'OCCASION DU MARCHÉ DE NOËL

Le Maire de Locmiquélic,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 à L.2213-4 ;
Vu le Code de la route ;
Vu la demande formulée par l'association des commerçants relative à l'organisation du marché de Noël ;
Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants, des visiteurs et de faciliter le bon déroulement de la manifestation ;

ARRÊTONS

Article 1 – Réglementation de la circulation
À l'occasion du Marché de Noël organisé le samedi 28 novembre 2026, la circulation des véhicules seront temporairement interdits sur les voies suivantes :
Dans la Grande Rue ; de l'intersection de la Grande Rue et de la rue Pasteur jusqu'à l'intersection de la Grande Rue et de la rue de Verdun et l'intersection de la Grande Rue et la rue de la Résistance.

Article 2 – Mise en place de l'interdiction
La circulation de tous les véhicules sera interdite sur la portion de voie précitée du samedi 28 novembre 2026 à 7h00 et jusqu'à la fin du marché de Noël.
Des barrières et une signalisation adéquate seront mises à dispo à chaque intersections par les services municipaux.
Afin de garantir la sécurité du public et de prévenir tout risque d'intrusion de véhicules dans le périmètre du marché de Noël organisé par Locmi'n'Co, des dispositifs anti-intrusion de type « véhicules béliers » seront mis en place par les organisateurs,
Ces dispositifs auront pour objectif d'empêcher toute pénétration non autorisée de véhicules dans le périmètre accueillant les festivités et le public.

Article 3 – Accès autorisé
L'accès sera autorisé uniquement aux :

- Véhicules de secours : rue de la Mairie ;
- Services techniques municipaux.

Article 4 – Exécution de l'arrêté
La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Locmiquelic, le 20 novembre 2026
Monsieur le Maire,
Eric PATUREL.